

Les députés ne pensent peut-être pas que cette méthode s'applique dans le cas présent, mais je crois qu'il ne s'agit pas, de prime abord, d'une question de privilège, et qu'il n'y a pas lieu de mettre la motion aux voix.

• (11.10 a.m.)

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

M. Ian Watson (Laprairie) présente le 6^e rapport du comité permanent des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien.

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord) présente le 8^e rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux de ce jour.*]

LA FISCALITÉ

LES MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE RÉFORME—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je invoquer l'article 43 du Règlement pour demander à la Chambre de m'autoriser unanimement à présenter une motion sur une affaire urgente et pressante.

A 6 heures, hier soir, le ministre d'État de Windsor-Ouest a déposé, conformément au paragraphe (2) de l'article 42 du Règlement, une lettre du ministre des Finances au président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, dans laquelle le ministre des Finances annonçait des modifications aux taux de l'impôt sur le revenu des particuliers au cours des cinq années qui suivront l'entrée en vigueur des propositions fiscales, afin de neutraliser certaines des majorations d'impôt contenues dans les propositions du Livre blanc. Voici un extrait de la page 3 de la déclaration:

Mais j'ai dit que les propositions du Livre blanc seront modifiées et que les modifications réduiront sensiblement le montant disponible pour des réductions éventuelles d'impôt.

Une déclaration aussi imprécise et embrouillée ne peut que provoquer de l'incer-

[M. l'Orateur.]

titude et de la confusion chez les membres des deux comités parlementaires qui entendent actuellement des témoignages publics sur les propositions fiscales du gouvernement, de même que dans l'esprit du public qui présente des revendications. Pourquoi examiner des propositions et des changements qui ne sont plus applicables ou qui peuvent avoir été modifiés matériellement? On devrait préciser dès maintenant les changements décidés en indiquant les raisons de ces changements. La responsabilité en revient au gouvernement.

Je propose donc, appuyé par mon ami de Halifax-East Hants:

Que la Chambre demande au ministre des Finances de publier une déclaration concise, accompagnée des raisons pour lesquelles on a décidé des modifications proposées dans le Livre blanc sur la réforme fiscale et qu'elle soit communiquée immédiatement au comité parlementaire qui étudie actuellement ledit Livre blanc.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le député d'Edmonton-Ouest aux termes de l'article 43 du Règlement. Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. La présidence va vérifier s'il y a unanimité.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut être présentée.

L'hon. M. Lambert: Cela révèle tout bonnement combien ils sont butés.

QUESTIONS ORALES

LES STUPÉFIANTS

DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT PROVI- SOIRE DE LA COMMISSION LEDAIN—LA MENACE DE DÉMISSION DU PRÉSIDENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il voudrait s'assurer que soit déposé le rapport intérimaire de la Commission chargée d'enquêter sur les stupéfiants afin d'éviter que le président ne soit forcé de démissionner au milieu de cette étude fort utile? Je signale au premier ministre une déclaration attribuée au président de la Commission. La voici:

Si le rapport n'est pas déposé avant la prorogation de la Chambre à la fin juin, de sérieux doutes pourraient être formulés quant aux intentions du gouvernement et à l'utilité du travail de la Commission, si bien que la Commission ne pourrait plus travailler dans une atmosphère de confiance.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si le rapport est déposé, il ne le sera